

	République Française Département de la Réunion Ville de Saint-Louis CAISSE DES ÉCOLES COMITÉ	Séance du 24 juin 2026
	Appel à projet – Animer la pause méridienne	Affaire N° 06/06

I. – RAPPORT DE PRÉSENTATION :

Cap sur le temps méridien

Par délibération n° 02/04 du Comité de la Caisse des écoles en date du 29 avril 2026 portant adoption du budget primitif 2026, 20 000 € ont été inscrits pour déployer un appel à projets relatif à l'amélioration de la pause méridienne (ci-après AAP-Pause méridienne) :

En 2026, 20 000€ ont été inscrits au chapitre 65 pour permettre le lancement effectif par la Caisse des écoles d'un appel à projets visant à enrichir la pause méridienne par des activités qui seront proposées par des associations.]

Annoncé dans le débat d'orientations budgétaires 2026, présenté lors du Comité du 15 avril 2026, ce travail « *d'ores et déjà amorcé pour **enrichir la pause méridienne** par des animations de qualité va trouver une traduction concrète en 2026 via la mobilisation des **moyens inscrits au chapitre 65**. Il s'agira de nouer une nouvelle forme de partenariat avec les associations du territoire sur base de moyens financiers ambitieux (20 000 €)* » (Délibération n° 04/04 du 15 avril 2026 Rapport sur les orientations budgétaires pour l'année 2026).

Le temps méridien ou **pause méridienne** constitue l'une des quatre offres majeurs d'activités portées par la Caisse des écoles (Service périscolaire) qui participent à l'éducation, la socialisation, la responsabilisation et l'épanouissement des enfants, en leur offrant des temps de loisirs éducatifs complémentaires à l'école.

A Saint-Louis, la pause méridienne est articulée autour des temps suivants :

- ° les lundi, mardi, jeudi et vendredi
- ° de 11h30 à 12h50
- ° au sein des écoles de la Ville

Ce temps d'accueil **permet aux enfants déjeunant à l'école de participer à des activités calmes, ludiques et créatives** avant ou après le repas, dans un cadre éducatif. L'équipe d'encadrement, en coordination avec la Direction de l'éducation de la Ville et les personnels enseignants de l'Education nationale, propose des activités choisies par les enfants, favorisant autonomie et découverte.

Pour l'année 2026, l'éducation demeure un enjeu majeur pour la ville de Saint-Louis.

La gouvernance maintient le cap sur l'éducation avec la volonté de mener une politique éducative, cohérente et ambitieuse pour offrir à la population un service public de qualité.

La Caisse des écoles s'intègre dans les mêmes grandes orientations avec les mêmes lignes de gestion déterminées pour faire de Saint Louis un territoire à haute qualité éducative.

Il s'agit de développer en cohérence l'offre d'un projet éducatif global en s'assurant de définir, dans un partenariat où la Caisse des écoles doit prendre toute sa place, les services rendus sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

La volonté politique de l'établissement vise à dresser un véritable cap de développement et d'amélioration de son offre d'activités en direction des enfants et des jeunes saint-louisiens et riviérois.

Pour 2026, l'établissement entend enrichir la pause méridienne et étendre son champ d'action sur les écoles non ou difficilement couvertes jusqu'ici. La question de l'extension de l'offre d'animation socio-éducative dans les hauts et les écarts de la ville trouverait ainsi une première réponse.

La Caisse des écoles souhaite accentuer son action en termes d'optimisation et d'innovation pour impulser cette nouvelle dynamique aux dispositifs existants et les rendre plus attractifs.

Le projet éducatif de la Caisse des écoles de Saint-Louis

La pause méridienne est un moment de détente et de convivialité. L'enfant a besoin de se détendre, de se reposer, de se dépenser physiquement, de participer à des activités et des animations, d'échanger dans un climat de confiance, sécurisant et ludique.

C'est un temps propice à leur épanouissement et à l'apprentissage de la vie en collectivité autour des principes de citoyenneté, de mixité et de laïcité.

Il s'agit, durant ce temps, d'assurer à l'enfant la prise d'un repas équilibré en lien avec ses besoins nutritionnels et un temps d'initiation à la vie collective et à la citoyenneté, dans le respect de son rythme. Il vise avant tout à créer un espace de détente et de bien-être pour les enfants.

La pause méridienne est donc un temps éducatif et convivial qui comprend les temps de repas et d'animation. Les activités proposées se construisent autour des objectifs pédagogiques décidés collectivement par les équipes.

Le projet pédagogique du temps méridien est centré sur l'écoute des besoins et le respect du rythme des enfants. Il est l'outil de référence qui permet à chacun de comprendre le fonctionnement du temps méridien ainsi que les intentions éducatives liées aux besoins des enfants : la composition de l'équipe, ses objectifs, les différentes missions des agents, l'organisation des différents services, les activités proposées, les règles de vie.

Toutes nos actions concourent à la mise en œuvre de 3 priorités principales.

Priorité 1 : Participer à l'éducation et à la socialisation des enfants en leur apprenant les valeurs fondamentales telles que l'autonomie, la politesse et la tolérance.

Priorité 2 : Favoriser l'intégration de tous les enfants.

Priorité 3 : S'adapter et être à l'écoute des envies des enfants en leur proposant des activités en lien avec leurs attentes

Le lancement d'un appel à projets dédié

La Caisse des écoles de Saint-Louis vise, par le biais de cet Appel à Projet à développer des alliances éducatives en renforçant les liens entre les partenaires éducatifs et associatifs, par des actions coconstruites pour répondre à un besoin éducatif sur la pause méridienne.

Les axes prioritaires inscrits dans le présent Appel à Projet s'inscrivent dans le plan d'action de la Caisse des écoles de Saint-Louis. Ils répondent aux besoins exprimés par les établissements scolaires et affirmés dans le projet éducatif de la Collectivité.

Le porteur de projet devra présenter un dossier proposant les activités suivantes :

- **Activités artistiques et culturelles :** ateliers de dessin, peinture, théâtre, danse, musique, etc.
- **Activités sportives :** initiation à divers sports, jeux collectifs, activités de plein air.
- **Ateliers scientifiques et techniques :** expériences, robotique, programmation, astronomie.
- **Développement personnel et bien-être :** yoga, méditation, ateliers de gestion des émotions, communication bienveillante, gestion des conflits.
- **Projets écologiques et solidaires :** jardinage, recyclage, sensibilisation à l'environnement, actions solidaires.

Les structures éligibles sont :

L'appel à projet s'adresse aux associations de loi 1901. Les porteurs de projet devront avoir une bonne connaissance du territoire de Saint-Louis.

Le cahier des charges de l'appel à projet est annexé à la présente délibération et sera diffusé sur le site internet et les réseaux sociaux de la Ville, ainsi que par tout autre moyen de communication approprié.

L'objectif est de démarrer les actions qui naîtront de cet AAP dès le 1^{er} septembre 2026.

II. – PROJET DE DÉLIBÉRATION :

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'éducation,

Ayant entendu le rapport de la Présidente sur cet appel à projet – Animer la pause méridienne,

La Présidente propose au Comité de la Caisse des écoles :

Article 1 : d'adopter le principe du lancement de cet appel à projet et son cahier des charges tel qu'annexé à la présente délibération portant AAP- Animer la pause méridienne pour le premier semestre de l'année scolaire 2026/2027 ;

Article 2 : de dire que les crédits utiles au déploiement de cet AAP sont prévus au budget de l'établissement ;

Article 3 : d'autoriser la Présidente ou la Vice-présidente à signer tout document afférent à cette affaire.